

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Mails utiles

: contact@mupras.com  
 : pec@mupras.com  
 atut : adhesion@mupras.com

Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

151882

**Déclaration de Maladie**

M22- 0053504

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3187

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN SMAIL HAMID

Date de naissance : 01.07.1951

Adresse :

Tél. : 06 61 66 48 36 Total des frais engagés : 700,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Docteur Rajaa RABHI**  
 Neurologue - Explorations  
 Neurophysiologiques

Date de consultation : 02.02.2023

Nom et prénom du malade : BEN SMAIL HAMID Age : 71

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection Neurologique

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 02/02/2023

Signature de l'adhérent(e) :

BEN SMAIL HAMID

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Précisément des Actes
22/02/23	C		300 DH	Docteur Raja RABHI Neurologue - Explorations Neurophysiologiques

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE JAMAI Ensemble Immobilier Al Firdabous Gharb Imm A 80 N°1 Oulett Casablanca Maroc	02/02/23	400,40

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram showing a circular arrangement of numbered circles (1 through 8) on a coordinate system. The axes are labeled D (left), G (right), H (up), and P (down). The circles are arranged in a circle with numbers indicating their position relative to the axes.

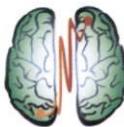
#### **[Création, remont, adjonction]**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT

# Dr Rajaa RABHI

- Neurologue
- Spécialiste des Maladies du Système Nerveux Central et Périphérique
- Explorations neurophysiologiques
- E.E.G - E.M.G.



# دكتورة رجاء رابحي

الجهاز العصبي والدماغ  
ماغ  
عصاب و العضلات

Epyca® 50 mg

Prégabaline  
14 gélules  
PPV.: 60DH10

PROMOPHARM S.A



6 118001 260683

## PHARMACIE L'EXTENSION

Casablanca, le .....

02/02/2023

Date: 02.03.2023

N° 1410

Boites MR BENSMAIL HAMID

6010 X6

- Epyca 50 mg  
1 gélule, matin, soir, pendant 2 mois
- Laroxyl 40 mg / ml  
5 dose, matin, soir, pendant 2 mois

3570

Y0040

## PHARMACIE JAMAI

Ensemble Immobilier Al Firdaus  
Gh15 Imm A 80 N°1 Oultra  
Hay Hassani - Casablanca  
Tél: 05 22 53 48 40

Tel: 0522 93 30 25  
Gh 15 Imm A 80 N°1 Oultra  
Espace El Mansour AL FIRDAS

PHARMACIE JAMAI

Epyca® 50 mg

Prégabaline  
14 gélules  
PPV.: 60DH10  
PROMOPHARM S.A

Epyca® 50 mg

Prégabaline  
14 gélules  
PPV.: 60DH10

Epyca® 50 mg

Prégabaline  
14 gélules  
PPV.: 60DH10  
PROMOPHARM S.A

6 118001 260683

PPV: 39DH80

PER: 10/25  
LOT: L3590

شارع يعقوب المنصور، الرقم 22 فضاء المنصور، الطابق الثاني، الرقم 19 المعارف، الدار البيضاء، المغرب  
الهاتف : 00 212 5 22 25 50 40 - المحمول: 00 212 6 61 09 29 48